



Agnès BUZYN

**ministre des Solidarités et de
la Santé**

Didier GUILLAUME

**ministre de l'Agriculture et de
l'Alimentation**

Marlène SCHIAPPA

**Secrétaire d'Etat auprès du
Premier ministre, chargée de
l'Égalité entre les femmes et
les hommes et de la Lutte
contre les Discriminations**

Paris, le 17 juin 2019

COMMUNIQUE DE PRESSE

—

**Agnès Buzyn, Didier Guillaume et Marlène Schiappa annoncent l'allongement de la durée
d'indemnisation du congé maternité pour les exploitantes agricoles**

—

Après l'alignement du congé maternité des travailleuses indépendantes sur celui des travailleuses salariées, l'amélioration du congé maternité des agricultrices confirme l'engagement du Président de la République de faire converger les règles relatives au congé maternité entre les différents régimes, et d'harmoniser par le haut la protection sociale liée à la maternité pour les femmes actives.

La durée minimale d'arrêt de travail est désormais portée de 2 à 8 semaines pour les travailleuses indépendantes et les exploitantes agricoles, dont 2 semaines de congé prénatal et 6 semaines de congé postnatal au minimum pour pouvoir bénéficier d'une indemnisation de leur congé maternité.

En plus de l'allocation de remplacement maternité, qui permet aujourd'hui à 60% des agricultrices concernées de se faire remplacer pendant leur congé maternité, des indemnités journalières seront versées aux cheffes d'exploitation agricole qui ne peuvent se faire remplacer pendant leur congé. Le niveau de cette indemnité sera le même que celui applicable aux travailleuses indépendantes non agricoles, soit 55,51 € par jour.

Les ministres concernés soulignent cette avancée importante pour renforcer la protection de toutes les femmes actives lorsqu'elles attendent un enfant. Elle permettra aux exploitantes agricoles à l'avenir de concilier plus facilement leur activité professionnelle avec un projet de maternité.

Contacts presse :

Cabinet d'Agnès BUZYN : sec.presse.solidarites-sante@sante.gouv.fr – 01 40 56 60 60

Cabinet de Didier GUILLAUME : cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr - 01 49 55 59 74

Cabinet de Marlène SCHIAPPA : presse-seefh@pm.gouv.fr – 01 42 75 62 75